

## Conseil d'administration

*Mercredi 21 novembre 2018*

### *Procès-verbal*

#### **Représentants de la catégorie 1**

Soizic WATTINNE, Xavier CHATEAU, Chimène DENNEULIN, Muriel POCHARD

#### **Représentant de la catégorie 2**

Jean-Luc DELPEUCH

#### **Représentants de la catégorie 3**

Marie-Christine LEMARDELEY

#### **Représentants de la catégorie 4 A**

Alain BAUER, Marc LE COQ, Saida GUELLATI-KHELIFA, Patrick BOISSELIER

#### **Représentants de la catégorie 4 B**

Anne d'ORAZIO

#### **Représentant de la catégorie 5**

Laurent KALIFA, Dominique ENGEL

#### **Représentants de la catégorie 6**

Clément GENTY, Kyra CONSTANTINOFF, Gérald REISBERG

#### **Invités présents :**

Alice CHITRAKAR, Josiane GIAMMARINARO, Alain SOREIL, Laurent SCORDINO-MAZANEC, Annie Claude RUESCAS, Jacques PERRIN, Jean-Claude BELLANGER, Guy GEORJON Clotilde FERROUD, Bendicht WEBER, Nazih MECBAL, Hugues BRUNET, Stéphanie HUBERT, Lucie LOEWENSTEIN, Eric BOUTOUYRIE

#### **Etaient excusés :**

Philippe DURANCE, Anne NOUGUIER, David SEGUIN, Philippe CAVELIER, Mireille FAUGERE, Jacques BAHRY, Xavier CACHARD, Faten HIDRI, Xavier ROY, Julie JOLY, Dominique ROUX-ROSSI, Frédérique EVEN-HORELLOU, Maxime SCHIRRER, Emmanuelle VIGNOLI, Patrick DALION, Louisa CHERIF-OUAZANI, Jean-François CLEMENT, Charlotte ARISTIDE, Marie-Josée BRIGAUD, François VAQUIER, Vincent COHAS, Alice GILHON, Philippe DEDIEU

#### ***Des pouvoirs ont été attribués comme suit :***

Philippe DURANCE	donne pouvoir à	Alain BAUER
Anne NOUGUIER	donne pouvoir à	Soizic WATTINNE
Philippe CAVELIER	donne pouvoir à	Jean-Luc DELPEUCH
Jean-François CLEMENT	donne pouvoir à	Laurent KALIFA
Charlotte ARISTIDE	donne pouvoir à	Kyra CONSTANTINOFF

#### ***Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :***

# HESAM UNIVERSITÉ

David SEGUIN

donne pouvoir à

Xavier CACHARD

donne pouvoir à

Faten HIDRI

donne pouvoir à

Xavier ROY

donne pouvoir à

Frédérique EVAN-HORELLOU

donne pouvoir à

Marc LE COQ

Patrick BOISSELIER

Anne D’ORAZIO

Dominique ENGEL

Chimène DENNEULIN

*Le quorum est atteint avec 16 présents et 10 pouvoirs*

## Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2018 ET DELIBERATION SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE L'INED
- II. BR N°4
- III. DEMANDE ACCREDITATION DU DOCTORAT HESAM
- IV. POST-MASTER « RECHERCHES EN ARCHITECTURE »
- V. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE D’AFFILIATION : LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE
- VI. POINT D’INFORMATION PROGRAMMES NCU – CONSTRUISONS NOS METIERS
- VII. QUESTIONS DIVERSES

# HESAM UNIVERSITÉ

**Dominique JACOMET**, Directeur général, présente l'Institut Français de la Mode.

Etablissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat et centre de formation continue et d'expertise pour les industries du textile, de la mode, du luxe et du design, fondé en 1986, l'IFM se trouve actuellement à l'emplacement des anciens docks construits en 1907. En 2006 l'ensemble a été réhabilité par deux architectes Dominique Jakob et Brendan MacFarlan qui ont gardé la structure métallique des docks et ont révélé le squelette en béton.

L'Institut Français de la mode est arrivé dans ces locaux en 2007 et fut le seul locataire jusqu'en 2012. Actuellement l'IFM est en profonde transformation et va s'unir à l'école de la chambre syndicale de la couture. L'objectif est de créer un centre de référence pour l'enseignement supérieur, l'enseignement ressortant de l'éducation nationale, la formation continue et la recherche. Dès 2020 l'IFM accueillera 1 000 étudiants du CAP au doctorat. L'IFM se réjouit d'avoir bientôt accès au dispositif qu'HESAM est en train de bâtir autour du doctorat. Dominique JACOMET tient à remercier HESAM et ses membres.

**Le président du Conseil d'administration** remercie Monsieur Jacomet pour son accueil et rappelle que l'IFM est un membre emblématique d'HESAM Université.

## I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2018

Le nom de Charlotte Aristide, oublié dans la liste des personnes présentes, est ajouté au PV suite à la demande du collège des usagers.

*Le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

## II. DELIBERATION SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE L'INED

**Muriel POCHARD**, qui représente l'INED, intervient au sujet de leur demande de retrait au sein d'HESAM Université en précisant qu'ils ont été surpris des mentions indiquées dans le dernier procès-verbal qui évoque un manque de courtoisie. Elle précise que la Directrice de l'INED avait expliqué au président du Conseil d'administration les raisons de leur départ. L'INED est aujourd'hui présente pour répondre aux interrogations des membres du CA.

**Le président du Conseil d'administration** rappelle que la demande de retrait a en effet été reçue par courrier le 19 juillet dernier. L'INED a été informé du calendrier des délibérations :

- Conseil des membres le 3 octobre 2018
- Au conseil d'administration le 17 octobre 2018

L'INED n'était représenté à aucune de ces deux séances. Le conseil des membres avait néanmoins voté favorablement au retrait de L'INED. Le Conseil d'administration a voté défavorablement, compte-tenu, de l'absence de l'INED, malgré l'invitation qui lui avait été explicitement adressée. L'établissement étant aujourd'hui enfin représenté, le président du Conseil d'administration propose au Conseil de délibérer à nouveau sur la demande de retrait.

**Alain BAUER** remercie l'INED pour le courriel de la veille, pour leur présence au Conseil d'administration ce jour et ne voit dorénavant plus d'objection au retrait de l'INED.

# HESAM UNIVERSITÉ

**Bendicht Weber** rappelle que l'INED est un partenaire très précieux concernant l'accompagnement des territoires et pense qu'une collaboration est toujours possible même après leur sortie d'HESAM.

**Muriel POCHARD** répond favorablement à la demande de **Bendicht WEBER**, l'INED ne ferme pas les portes à des collaborations, même s'ils ne sont plus membre d'HESAM.

**Marie-Christine LEMARDELEY** demande à l'INED s'il rejoint une autre COMUE.

**Muriel Pochard** répond que l'INED est membre d'USPC et fait partie du projet Condorcet.

*Le retrait de l'INED d'HESAM Université est approuvé à l'unanimité*

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de vote blanc : 0

### III. BR N°4

**Hugues BRUNET**, délégué général d'HESAM Université, présente les derniers ajustements du budget.

Il rappelle que nous avons reçu une subvention afin de mettre en place un certain nombre de mobilités vers la Côte d'Ivoire. L'opération étant terminée, nous pouvons appeler le solde qui n'était pas garanti car nous devons avoir un certain nombre d'étudiants disponibles pour réaliser ce projet de mobilité.

Nous appelons un solde de 8 498,68 qui apparaît aussi sur le même montant en dépense.

Par ailleurs l'Université Paris 1 s'engageait à maintenir un collaborateur jusqu'à la fin de l'année dernière en remplacement de Michael Jansen. Nous avons légèrement surévalué le coût de prise en charge de cette personne. Nous avons une diminution de recette de 9 834,55.

Le budget rectificatif numéro 4 aboutit à une diminution de 9 334,55 par rapport au BR numéro 3 en termes de recette. Le fond de roulement est de 201 485,28 euros.

*Le Budget Rectificatif numéro 4 est approuvé à l'unanimité.*

Nombre de votants : 16

Nombre de votes pour : 16

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de vote blanc : 0

## IV. DEMANDE ACCREDITATION DU DOCTORAT HESAM

**Le président du Conseil d'administration** rappelle que d'une part le décret statutaire d'HESAM qui prévoit que la communauté peut être accréditée pour délivrer des diplômes nationaux et des titres. D'autre part les statuts du Collège doctoral d'HESAM Université, approuvés en juin 2018, permettent de fédérer les deux écoles doctorales qui existent au sein du périmètre d'HESAM Université à savoir l'École doctorale des sciences et des métiers de l'ingénieur porté par les Arts et Métiers et le CNAM et l'École doctorale Abbé Grégoire sciences humaines et sociales, management et aussi sciences de la création, qui est portée par le CNAM.

Le Collège doctoral fédère les deux écoles et permet à l'ensemble des établissements membres qui n'ont pas d'École doctorale de pouvoir participer à la définition de la politique doctorale. Le Président du Conseil d'administration rappelle que le projet de délivrance d'un doctorat HESAM a été voté à l'unanimité par Le Conseil académique d'HESAM le 3 octobre 2018 et par le Conseil des membres d'HESAM le 7 novembre 2018. Quant au transfert de la capacité de délivrance de doctorat, il a été approuvé par le Conseil d'administration des Arts et Métiers le 27 septembre 2018 et par le Conseil d'administration du CNAM le 18 octobre 2018.

Les établissements continueront à s'appuyer sur les Écoles doctorales pour assurer l'encadrement des thèses formées dans le cadre d'HESAM Université. Cela permettra d'atteindre la dimension interdisciplinaire qui est au cœur des valeurs d'HESAM Université et de mettre en place des parcours doctoraux orientés « métier ».

**Le président du Conseil d'administration** rappelle que l'HCERES se prononce favorablement sur la mise en place du Collège doctoral et sur l'accréditation à délivrer le doctorat.

Si le conseil vote positivement aujourd'hui, le dossier sera transmis au ministère qui se prononcera après l'avis du CNESER.

L'objectif étant que les doctorats HESAM Université puissent être délivrés à partir de la rentrée universitaire 2019.

**Alain BAUER** pense que c'est un excellent projet qui rentre parfaitement dans le cadre de la mission d'HESAM. C'est une mutualisation et une ouverture pour les établissements qui ne disposent pas de Collège doctoral. Lors des débats au Conseil scientifique du CNAM et au Conseil d'administration, le projet a été très largement soutenu et il est important qu'il voie le jour.

Il souhaite qu'il soit accompagné d'une réflexion sur les mentions de doctorats, car il a été demandé que les 22 segments métiers soient pris en compte. Du fait de l'importance de la certification en compétences au CNAM, il souhaite que le conseil soit saisi des mentions prises en comptes, que ces dernières soient validées par l'ensemble des instances et membres dans les diverses formations. Il y a un travail important de clarification à faire en amont, ce qui évitera de faire un rattrapage comme sur les champs, car avec de nombreuses disciplines à l'intérieur de la communauté il faut traiter la question précisément pour ne pas avoir de surprise.

Par ailleurs, il était prévu qu'HESAM organise une séance d'harmonisation et de développement pour bien définir les coopérations CNAM/SKEMA et CNAM/CESI. **Alain Bauer** demande que la séance soit organisée autour des disciplines comme la gestion, le management.

**Le président du Conseil d'administration** précise qu'**Alain BAUER** fait référence aux inscriptions au niveau national du doctorat au RNCP avec les 22 segments qui ont été proposés sur lesquels les différents porteurs du doctorat ont eu à se positionner, afin de savoir s'ils étaient ouverts à chacun des 22 segments. C'est le cas pour HESAM.

**Clotilde FERROUD** informe que les 22 segments étaient une possibilité offerte aux Écoles doctorales et aux COMUE afin d'inscrire cette reconnaissance du doctorat dans le milieu professionnel. Nous avons choisi les 22 segments car nous considérons qu'à un moment ou un autre, nous serons concernés par les métiers correspondant à ces segments. De plus, nous continuons à travailler sur les mentions et les spécialités des doctorats. Avec le Collège doctoral Abbé Grégoire nous avons simplifié les mentions des doctorats, car il y avait de nombreuses redondances. Par ailleurs, au niveau du Collège doctoral SMI nous avons redéfini 5 grands axes, sur lesquels l'école doctorale va être ouverte. Nous avons commencé à affiner les mentions des doctorats, mais cela n'est pas terminé car nous souhaitons les harmoniser avec les membres d'HESAM.

Elle ajoute qu'il est possible d'ajouter des mentions à n'importe quel moment, que le conseil doctoral valide, mais cette demande ne passe pas devant le Conseil d'administration. Les écoles gardent une indépendance de fonctionnement tout en étant en cohérence avec le Collège doctoral.

**Anne D'ORAZIO** est très satisfaite de voir aboutir le projet. Concernant les travaux bilatéraux menés entre SKEMA et le CNAM, elle souhaite faire un point sur le volet recherche. Et demande quelle est la position de SKEMA sur la question du doctorat.

**Le président du Conseil d'administration** répond que nous avons identifié l'intérêt et la nécessité d'avoir des réunions sur ce sujet d'autant plus que SKEMA, comme d'autres établissements membre d'HESAM, étant multisites cela les amène à gérer leur participation à plusieurs regroupements. Il faut donc une réunion à laquelle participeront les autres établissements concernés par la question du management pour bien étudier la façon dont l'ensemble s'articule.

**Clotilde FERROUD** ajoute que lors de la dernière réunion de la commission recherche-formation, le sujet du doctorat en général a été abordé. Il est prévu que SKEMA nous fasse part de leur positionnement par rapport à l'inscription de l'ensemble de leurs doctorants dans une ou plusieurs écoles doctorales et ensuite comment sera fait ce choix et pourquoi. En fonction de la réponse apportée, nous organiserons leur accueil dans nos Écoles doctorales.

**Alain BAUER** est d'accord avec Clotilde Ferroud et évoque un problème d'harmonisation. L'offre doit être cohérente et coordonnée. Concernant le cursus master et doctorat, il y a un enjeu majeur dont il faudrait qu'HESAM s'occupe car plusieurs membres pourraient avoir des offres concurrentes. Par ailleurs, nous devons nous mettre d'accord sur le sujet des 22 segments. Le Conseil d'administration devrait transmettre à ses membres les éléments détaillés concernant ces segments pour qu'ils puissent vérifier qu'il ne manque pas de sujets qui mériteraient d'être rajoutés.

**Le président du Conseil d'administration** confie la poursuite de ce travail à la commission recherche et formation qui informera les instances de l'avancée des discussions sur ce sujet.

**Clément GENTY** se demande si les écoles partenaires des différents établissements ne vont pas créer un regroupement ce qui permettra aux étrangers de ne pas être touchés par la hausse des frais d'inscription. En imaginant par exemple que le CNAM ait un accord avec l'université X, est ce que l'étudiant à l'ENSAM peut effectuer un doctorat à frais réduit dans la mesure où il vient de l'ENSAM et non pas du CNAM ?

**Le président du Conseil d'administration** précise que les inscriptions continueront à se faire dans le cadre des établissements qui sont porteurs des écoles doctorales.

# HESAM UNIVERSITÉ

**Nazih MECHBAL** rappelle qu'HESAM Université a demandé aux établissements de nommer leurs représentants au Collège doctoral et qu'il n'y a pas encore eu de réponse, sauf de la part de l'ENSAPLV. Sachant que la première réunion de collège a lieu le 13 décembre, il faut que des personnes soient nommées au plus vite pour siéger au Collège doctoral.

*L'accréditation du doctorat HESAM Université est approuvée à l'unanimité*

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de vote blanc : 0

## V. POST-MASTER « RECHERCHES EN ARCHITECTURE »

**Le président du Conseil d'administration** rappelle les prémisses de la démarche : faite à l'initiative de l'école d'architecture, et de ses instances, qui a demandé que le DPEA de l'ENSAPLV passe en post master HESAM Université. Ouvert aux personnes ayant un niveau master, cette formation permet à un professionnel déjà en exercice de découvrir le monde de la recherche et de s'inscrire en doctorat et de bénéficier de cette formation sur l'équivalent d'une année universitaire.

Cette démarche correspond à la philosophie d'HESAM Université qui consiste à professionnaliser les académiques et académiser les professionnels. Le public qui suit cette formation ne sont pas tous architectes et cette méthodologie pourrait s'ouvrir à un plus grand nombre de personnes et à d'autres équipes de recherche hors périmètre de L'ENSAPLV.

Ce sera un diplôme d'établissement, qui n'est pas visé par les services du ministère de l'enseignement supérieur et qui ne conduira pas à la délivrance des grades LMD.

Le Conseil académique a créé une grille d'évaluation avec un certain nombre de critères qui pourront être utilisés pour d'autres propositions de diplômes d'établissements. C'est au regard de ces critères que le Conseil académique a prononcé un avis favorable assorti d'une démarche graduelle, c'est-à-dire que l'avis favorable concerne l'accréditation sous le label HESAM pour une durée d'un an. A la fin de la première année il y aura un bilan qui permettra de passer à une durée de 4 ans.

**Anne D'ORAZIO** indique que l'ENSAPLV souhaite pouvoir proposer à HESAM ce dispositif qui a un intérêt d'académiser des professionnels. Cela permet aussi de pouvoir faire un transfert avec les sorties de master. Par ailleurs, il y a un accompagnement sur la préparation des dossiers de financements des doctorats. Une grande partie des doctorants sont aussi candidats à une convention CIFRE.

Le projet ne doit pas être imposé à tous mais doit être à disposition de la communauté avec la possibilité de créer de nouveau partenariat.

**Anne d'ORAZIO** rappelle que le DPEA a 7 ans d'existence et compte de 50 à 60 étudiants par année.

**Bendicht WEBER** souligne que le point clé est l'offre pédagogique : le passage par le post-master n'est bien entendu pas une obligation pour s'inscrire en doctorat.

**Alain BAUER** confirme que c'est une excellente idée, afin de ne pas rester enfermé dans des dispositifs d'uniformisation qui ont fait beaucoup de mal. Le DPEA signifie diplôme propre aux écoles

# HESAM UNIVERSITÉ

d'architecture, pourrions-nous modifier l'acronyme ? Exemple « Diplôme de programme d'études avancées » car l'acronyme existant peut être de n'importe quel niveau.

**Anne D'ORAZIO** répond que c'est un acronyme propre au ministère de la culture et à l'enseignement de l'architecture. A l'époque ils n'avaient pas d'autre choix mais à partir du moment où le dispositif intègre HESAM il sera possible de le rebaptiser.

**Alain BAUER** pense qu'il serait en effet judicieux de modifier l'acronyme afin d'avoir une meilleure attractivité. Concernant la partie Design, il y a un important travail à faire car le CNAM recrée la chaire design dans les jours qui viennent. Nous devons avoir une ouverture sur la problématique design avec d'autres membres de la communauté.

**Le président du Conseil d'administration** rappelle que pour le Conseil académique il s'agissait bien d'une nouvelle dénomination. Afin de s'ouvrir à l'univers communautaire le nom prévu était : Post Master International de recherches en architecture d'HESAM Université. Cependant, « programme d'études avancées » pourrait être intéressant pour les étudiants français et « master of advanced studies », qui est le standard existant au niveau européen, pourrait être la dénomination utilisée pour les étudiants internationaux.

**Annie-Claude RUESCAS** se réjouit de l'avancée des travaux et remercie les équipes du CNAM.

Pour les établissements de la CESAAP qui ont le statut d'EPL (établissement public local d'enseignement) il est important de pouvoir s'appuyer sur les écoles doctorales d'HESAM. Ils se joindront à la réflexion sur les mentions pour l'École doctorale, afin savoir à quel moment les étudiants de leurs établissements pourront être associés.

**Jacques PERRIN** confirme intérêt de l'IFM sur le problème de la qualification académique de certains des corps professoraux et de l'école de la chambre syndicale, qui vont rejoindre l'IFM. Il rappelle que l'IFM est passé en CEFDG coté management et que les exigences en matière de recherche et de pourcentage d'enseignants docteurs sont excessivement exigeant du côté de l'attribution du visa puis du grade. Quant à la chaire design l'IFM est favorable et intéressé par une collaboration et une participation de leur établissement. Il demande s'il y a des enseignements anglophones.

**Bendicht WEBER** répond qu'il peut y avoir des invités qui ne parlent pas Français qui font leurs interventions en Anglais. Il y a aussi des étudiants Européens qui passent par l'apprentissage du Français progressif mais qui nécessitent un encadrement lors de la première partie de l'année par des enseignants qui peuvent répondre et être dans l'accompagnement pour le sujet de leur mémoire qui souvent dans ce cas se fait en anglais.

**Jacques PERRIN** répond que si nous nous positionnons à l'international il faudra faire apparaître une filière anglophone.

**Le président du Conseil d'administration** abonde en confirmant qu'il est important de donner une dimension bilingue à nos formations. Une présentation en Français doit aussi être accompagnée de documents en Anglais, et vice versa. Les intervenants doivent être en capacité de répondre à des questions posées dans l'autre langue.

# HESAM UNIVERSITÉ

**Alain BAUER** pense qu'il serait utile de proposer des dénominations de diplômes afin qu'ils soient cohérents au niveau académique. Il est important d'avoir une cohérence entre la version française et celle destinée à l'export.

**Marie-Christine LEMARDELEY** précise que pour la ville de Paris, cette mise en place de reconnaissances universitaires de tous ces métiers est très importante. De plus si nous voulons éviter que les étudiants partent étudier dans un autre pays, alors que nous sommes reconnus comme étant la capitale du design et de la mode, nous avons intérêt à mettre nos formations aux standards universitaires, afin de ne pas perdre notre attractivité.

**Laurent SCORDINO-MAZANEC** pense que c'est un vrai débat et que ce n'est pas une mauvaise chose que les étudiants partent à l'étranger pour poursuivre leurs études. C'est une exportation de notre savoir-faire. Il rappelle que les étrangers viennent chercher nos étudiants pour leurs compétences et leurs capacités d'adaptation, appréciées à l'étranger. En revanche, ce qui est gênant pour l'établissement public, c'est qu'ils ne sont pas assez attractifs en raison des difficultés à dispenser des enseignements en Anglais parce qu'ils n'y sont pas autorisés. De plus ils « ne sont pas assez chers » par rapport à d'autres pays étrangers, notamment asiatiques, qui pensent qu'une formation qui n'est pas chère n'est pas une formation de qualité.

**Le président du Conseil d'administration** pense qu'il manque une reconnaissance académique des diplômes que les établissements décernent. A partir de la rentrée prochaine au sein d'HESAM, avec le travail engagé et les décisions qui y sont prises, il sera possible de mettre en visibilité la continuité des études notamment le doctorat, ce qui, dans l'attractivité internationale est important.

*La création du Post Master recherches en architecture d'HESAM Université est approuvé à l'unanimité.*

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de vote blanc : 0

Le président du conseil d'administration souligne qu'il s'agit de la création du premier diplôme HESAM Université.

Les membres du Conseil applaudissent.

## VI. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE D’AFFILIATION : LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE

**Monsieur Jean-Claude Bellanger**, secrétaire général, présente Les Compagnons du Devoir et du Tour de France et commence par remercier HESAM et ses membres de les recevoir.

Il explique que le monde est actuellement en pleine mutation en termes économique, social, environnemental, technologique, politique. C'est pourquoi les Compagnons candidatent à l'affiliation à HESAM, pour anticiper ces changements, ne pas les subir et être attractifs. Ils souhaitent travailler en réseau afin de proposer des offres intéressantes et attractives.

# HESAM UNIVERSITÉ

Cette association qui accueille 20 000 jeunes à travers 30 métiers est implantée sur 80 sites en France et ont une quarantaine d'antennes à travers le monde. Les Compagnons du devoir proposent des diplômes du CAP à la licence avec une obligation en troisième année d'aller un an à l'international.

Leur approche est atypique étant donné qu'ils forment les jeunes à travers le voyage et le vivre ensemble. Les étudiants apprennent un métier et aussi à vivre ensemble ce qui permet aux jeunes de travailler sur le savoir-faire, le savoir être et sur l'ensemble des savoirs qu'ils doivent posséder. Cette approche différente permet de proposer à tous ces jeunes un cursus de formation visible par une formation supérieure que les Compagnons du devoir voudraient développer jusqu'au Master à partir de septembre 2019. S'associer à HESAM Université leur permettrait de trouver une structure qui reconnaîtrait cette formation innovante et l'enrichirait avec une démarche interdisciplinaire.

Avec un nombre important de jeunes en décrochages scolaire, il fallait que les compagnons du devoir soient en mesure de leur proposer une formation à leur niveau, c'est pourquoi ils ont mis en place l'APPIE (apprentissage par immersion en entreprise) qui permet d'apprendre le métier dans l'entreprise.

Ce qui fait la richesse des Compagnons du devoir c'est la diversité de public et le vivre ensemble qui est très important pour que chaque individu puisse construire son projet individuel en fonction de ses capacités, tout en étant intégré dans un collectif.

Pour conclure si HESAM accepte l'affiliation des Compagnons du devoir, c'est pour construire une aventure sur le long terme et solide car ils voudraient proposer à cette jeunesse un parcours qui leur permettra d'aller le plus loin possible, avec une reconnaissance des métiers au même titre que des métiers appris en université ou en grandes écoles.

**Le président du conseil d'administration** remercie **Monsieur Bellanger** pour cette présentation et relève que les valeurs des Compagnons du devoir sont totalement cohérentes avec celle d'HESAM et de ses établissements membres.

**Alain BAUER** précise qu'il est utile pour HESAM Université d'avoir de la diversité. Cela permettra de compléter notre offre. Le fait que les Compagnons du Devoir nous aient choisi est extrêmement valorisant pour la communauté.

**Hugues BRUNET** est heureux de la présence des Compagnons du devoir et précise qu'ils correspondent parfaitement à l'esprit d'HESAM Université.

**Anne BOUTEVILLE** est ravie de développer un partenariat et souhaite pouvoir augmenter l'expérimentation grandeur nature.

**Bendicht WEBER** confirme qu'il est important de se diversifier afin de relever les défis formations, recherches et actions. Cela permet à HESAM de prendre une forme importante et très intéressante en termes de compétences.

**Josiane GIAMMARINARO** se réjouit de travailler avec les Compagnons du Devoir car aujourd'hui il faut de plus en plus proposer aux jeunes des parcours différents. L'Education nationale a envoyé des jeunes vers les Compagnons du Devoir, afin qu'ils puissent s'épanouir et réussir. Il est important de travailler ensemble afin de relier l'université et l'apprentissage.

**Le président du Conseil d'administration** rappelle que les Compagnons du Devoir effectuent une demande d'affiliation pour éventuellement devenir plus tard un membre d'HESAM Université.

*L'affiliation des Compagnons du Devoir est approuvée à l'unanimité*

Nombre de votants : 26

Nombre de votes pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de vote blanc : 0

Applaudissements des membres du Conseil

## VII. POINT D'INFORMATION PROGRAMMES NCU – CONSTRUISONS NOS METIERS

**Nazih MECHBAL** informe que nous sommes en pleine contractualisation avec l'ANR car il « manque » 6 millions d'euros par rapport au projet initial. Nous devons réadapter le projet avec un montant de 9.5 millions. Par ailleurs, il y a de nouvelles contraintes financières, des choses qui n'étaient pas indiquées comme interdites mais qui le sont apparues plus tard. A savoir aussi, SKEMA et le CESI qui ont été considérés par le jury comme des partenaires extérieurs sont dorénavant des partenaires officiels du projet. A partir de 2019, la mise en œuvre du projet se traduira par un dispositif de management de projet.

**Hugues BRUNET** précise que les 6 millions qui ont été retirés du projet ont été opérés sur deux axes ; En premier lieu le jury n'avait pas vu que SKEMA et le CESI étaient membres de la communauté, des coûts de prestations ont été retirés. Un deuxième axe qui permettait de participer à des salons où nous souhaitions avoir des personnels, en l'occurrence 4 personnes, le jury a vu seulement 1 personne.

Quand nous avons reçu notre périmètre de soutien à hauteur de 9.6 millions d'euros nous avons contacté l'ANR qui malgré nos explications ne pouvaient plus effectuer de modifications sur le montant.

**Le président du Conseil d'administration** rappelle que le travail est en cours afin d'expliquer que nous ne pouvons pas proposer un projet d'envergure constante avec moins de soutien budgétaire. Cependant, nous restons dans l'éligibilité et les attentes de l'état.

## VIII. Questions diverses

- **Alain Bauer** demande que soit établit une procédure précisant qu'un membre entrant ou sortant fasse une présentation, avant leur entrée et leur sortie, auprès du conseil d'administration.
- **Le président du Conseil d'administration** rappelle que les Conseils d'administration des établissements qui ont rejoint HESAM Université doivent délibérer, avant la fin de l'année 2018, sur les statuts révisés qui intègrent la liste à jour des membres et lorsque qu'il y a un CT ne pas oublier de le saisir.

En l'absence de question supplémentaire la séance est levée à 11h30

Le prochain Conseil d'administration se déroulera aux Arts et Métiers le Mercredi 16 janvier 2019 à 15h